LES PARCOURS DE P° CHE A LA CARPE DE NUIT SUR LA RIVIERE TARN - 2018

Tar.01 - La Pointe : De l embouchure de l Agout à la limite communale de Buzet sur Tarn - rive gauche uniquement et les deux rives sur la commune de Buzet

Tar. 02 - Saint-Victor : Du ruisseau de la Mouline à Rabastens à l ancienne chaussØe de St Sulpice

Tar. 03 - Lisle-sur-Tarn : De la chaussØe de Lastours à Lisle sur Tarn, à lachaussØe de Rabastens

Tar. 04 - Saint-Sauveur : Du pont de la N88 à Gaillac à la chaussØe de St Sauveur à Montans

Tarn. 05 - Brens : Du barrage de RiviŁres à la chaussØe St Michel à Gaillac

Tar.06 - RiviŁres : De la confluence du ruisseau de Bigar à Castelnau de Levis au barrage de RiviŁres

Tar. 07 - Castelnau de Levis : Du lieu-dit la Fondue (limite communale avec Albi) à la confluence du ruisseau de Bigar - rive droite uniquement.

Tar. 08 - CanaviŁres : Du chemin des peupliers à l ancienne chaussØe de Jussens - rive gauche uniquement.

Les AAPPMA gestionnaires :

02- Albi (Gaule albigeoise)
13- Gaillac
32- Rabastens
38- Saint-Sulpice-la-pointe

01/2017